

Préserver le bourg à tout prix

VILLENEUVE

La Municipalité a présenté à la population son nouveau plan d'affectation Cure-Lac. Ce projet de quartier dédié à l'habitation collective - 90 habitants, 22 emplois - situé dans le bourg inquiète la population. Hauteur des façades, parking, implantation avec les bâtiments environnants, les questions affluent. Eclairage.

Xavier Crépon



Le nouveau plan d'affectation Cure-Lac permet la construction de quatre nouveaux bâtiments dédiés à l'habitation collective. DR

Situé face au lac à l'entrée de Villeneuve, Cure-Lac fait partie de la zone du bourg, à proximité du centre historique de la commune. Avec huit parcelles appartenant à des privés sur 2'826 m², le terrain a du potentiel constructible. Compris dans le périmètre Rivelac qui cherche à densifier vers les centres et à proximité des transports publics, le plan d'affectation de la Municipalité permet la construction de quatre nouveaux bâtiments dédiés à l'habitation collective. Alors que l'enquête publique se poursuit jusqu'au 17 septembre, la population s'inquiète face aux potentiels débordements que pourraient se permettre les propriétaires et veut s'assurer de garde-fous. Alerte et fortement attachée à son bourg, elle veut avant tout le préserver.

Conserver l'harmonie

Ne pas répéter les erreurs du passé. Voici ce que semble se dire la Municipalité de Villeneuve. Présenté lors de la précédente législature, en 2013, le projet avait suscité une dizaine d'oppositions. L'Exécutif actuel revient avec un nouveau plan d'affectation qui limite les constructions tout en améliorant le potentiel urbanistique sur l'ensemble du littoral. «Pour être honnête, ce terrain est actuellement assez laid au milieu de Villeneuve, avoue Dylan Karlen, municipal de l'urbanisme. Nous voulons donc le dynamiser et le valoriser tout en préservant la structure et la qualité spatiale du bourg.» Pas question de faire n'importe quoi entre les Rues du Quai et des Pressoirs. «Nous avons réfléchi à cet espace de transition entre le lac et le bourg historique, explique l'édile. Afin de conserver une harmonie avec les bâtiments avoisinants, nous dissociations l'avant avec un front bâti, et l'arrière avec un caractère domestique.»

En accord avec cette décision, la cinquantaine de personnes présente lors de cette information publique, le 28 août, se demande toutefois quels seront les hauteurs limites et le nombre d'étages maximum. «À l'avant, la hauteur des façades devra se situer entre 9,5 et 10,5 m et le nombre maximum de niveaux sous la corniche est fixé à trois, y compris le rez-de-chaussée, détaille Xavier Fischer, le mandataire du plan. À l'arrière, ce sera 6,7 m avec un niveau de moins.»

Un bourg encore défiguré ?

Mais comment s'assurer que les nouvelles constructions s'implantent bien avec l'aspect architectural du bourg? Le public craint que ce dernier ne soit endommagé par des bâtiments qui ne respectent pas ce qui les entoure. «Deux propriétaires ont déjà défiguré Villeneuve par le passé. Qu'est-ce qui empêchera de faire pareil cette fois-ci?», s'alarme l'assemblée. «Il devra y avoir des césures afin de conserver la perméabilité entre les constructions, assure Xavier Fischer. Le jardin central sera aussi mis en valeur par ces séquences et pour ce qui est des matériaux utilisés pour ce côté, ils devront être légers et du bois devra être intégré pour les éléments secondaires de constructions comme les balcons ou les escaliers.»

Afin de rassurer la salle, Dylan Karlen rappelle que le plan prévoit des possibilités de construire moindre par rapport à ce qui est autorisé actuelle-

ment. «Et allez-vous protéger tout le bâti avoisinant pendant le chantier?», interpelle un participant. «N'ayez crainte, tempore le mandataire. Nous prendrons toutes les mesures usuelles pour que ces bâtiments n'en pâtissent pas.»

Parkings débordés

Le stationnement dans la zone étant déjà saturé, les habitants s'inquiètent de ces nouvelles arrivées. «Et-ce qu'il y aura suffisamment de places pour tous ces gens?», questionne l'un d'entre eux. «Nous en prévoyons une trentaine en sous-sol, répond Xavier Fischer. C'est peu, mais nous ne pouvons pas faire deux niveaux, ce serait

totallement disproportionné. Ce terrain reste à proximité du centre historique et nous ne pouvons donc pas faire n'importe quoi.» Conscient du problème, le mandataire assure: «Soit

« Notre plan prévoit des possibilités de construire moindre que ce qui est autorisé actuellement. »

Dylan Karlen, municipal

nous imposerons des affectations qui nécessitent peu de places de parc, soit nous réaliserons des emplacements parking ailleurs à Villeneuve. Mais nous ne pouvons pas encore préjuger de ce qui va être fait.»

Dernier point soulevé: Qu'advient-il de l'ilot central? «Cette aire sera réservée à la création d'espaces verts et de détente, explique Dylan Karlen. Cela pourra être des prolongements de logements ou des places de jeux.» L'assemblée doute. «Qui ne vous dit pas que les propriétaires y feront plutôt du bétonnage avec un parking en surface?» Pas d'inquiétude à avoir selon le Municipal. «Le stationnement de véhicules sur cette zone sera interdit par le règlement.» A l'issue de la séance, Dylan Karlen analyse: «Je comprends l'inquiétude de ce soir. Mais actuellement, nous avons présenté uniquement le plan d'affectation qui fixe le cadre général. Nous ne pouvons pas encore prédire les différents projets des propriétaires.»

PUB

30%

sur arbres, arbustes et conifères

Brönnimann
depuis 1954

Garden
NOVILLE **Centre**

Route du Grand-Canal 8, 1845 Noville
021 967 20 20
www.gardencentre-noville.ch
Du lu au ve: de 8h à 18h30 non-stop
Samedi: de 8h à 17h non-stop
Dimanche fermé